

DÉCISION MUNICIPALE N°2026_120

OBJET : PÔLE ÉDUCATION – CONVENTION DE PRESTATION RELATIVE À LA FORMATION « LES GESTES QUI SAUVENT » À DESTINATION DES ÉLÈVES DE CM2, DANS LE CADRE DE L'ÉDITION 2026 DE LA « SEMAINE DE LA CITOYENNETÉ », A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION « PROTECTION CIVILE DU VAL D'OISE »

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération n°D2026_14 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU le Budget Communal,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'édition 2026 de la « Semaine de la citoyenneté », le Pôle Éducation a programmé 11 sessions de formation « Les geste qui sauvent » auprès des élèves de CM2 des écoles de la commune,

CONSIDERANT qu'après examen des offres reçues, suite à la consultation lancée, l'offre de l'Association « Protection Civiles du Val d'Oise » apparaît comme celle répondant le mieux aux attentes de la Commune ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Signer une convention de prestation avec l'Association « Protection Civiles », représentée par Monsieur Henri Tobelem, en sa qualité de président, domiciliée 95, Rue du Mail 95310 SAINT OUEN L'AUMÔNE

Article 2 :

S'acquitter du montant de la prestation établi à **2 900 €** (Deux mille neuf cent euros) – Association non assujettie à T.V.A art.211-4-4 CGI - et le **verser** par mandat administratif à l'issue de la prestation, sur présentation, via le portail Chorus Pro, d'une facture et d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Article 3 :

Préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur la section de fonctionnement du budget communal.

Article 4 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et **l'inscrire** au Registre des décisions.

Transmis en Préfecture le : 06/05/2026

Publié(e) le : 06/05/2026

Exécutoire le : 06/05/2026

Fait à PIERRELAYE, le 05/05/2026

Le Maire,

M. Éric BOSC





CONVENTION N°179485 DU 29/04/2026

Mairie de Pierrelaye
42 rue Victor Hugo
95480 Pierrelaye

Proposition valable trois mois
Tarifs exonérés de TVA (article 261-4-4-a du CGI)
Numéro de déclaration : 11950668895

IL EST CONVENU DE LA MISE EN PLACE DE 7 PRESTATIONS DE FORMATIONS AUX CONDITIONS SUIVANTES :

N° ANNEXE

DÉTAIL CONVENTION

ANNEXE N° 1	Formation Gestes Qui Sauvent (GQS) N°149974 - 0 candidats
ANNEXE N° 2	Formation Gestes Qui Sauvent (GQS) N°149975 - 0 candidats
ANNEXE N° 3	Formation Gestes Qui Sauvent (GQS) N°149976 - 0 candidats
ANNEXE N° 4	Formation Gestes Qui Sauvent (GQS) N°149977 - 0 candidats
ANNEXE N° 5	Formation Gestes Qui Sauvent (GQS) N°149978 - 0 candidats
ANNEXE N° 6	Formation Gestes Qui Sauvent (GQS) N°149979 - 0 candidats
ANNEXE N° 7	Formation Gestes Qui Sauvent (GQS) N°149980 - 0 candidats

FAIT À SAINT-OUEN L'AUMÔNE, LE 29/04/2026, EN UN EXEMPLAIRE POUR CHACUNE DES PARTIES.



**CONVENTION DE FORMATION N°179485 DU
29/04/2026**

Mairie de Pierrelaye
42 rue Victor Hugo
95480 Pierrelaye

Proposition valable trois mois
Tarifs exonérés de TVA (article 261-4-4-a du CGI)
Numéro de déclaration : 11950668895

ANNEXE 1

LIBELLÉ

DÉTAIL CONVENTION - ANNEXE 1

FORMATION :	Gestes Qui Sauvent (GQS)
RÉGLEMENTATION :	Arrêté de la filière citoyenne du 15 juin 2024 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « gestes qui sauvent » ;
PROGRAMME :	Cf. pièce-jointe ;
FORMATEUR :	Formateur de la Protection Civile, titulaire à minima de l'attestation d'initiateur aux gestes qui sauvent ;
DIPLÔME :	L'attestation de sensibilisation aux « gestes qui sauvent » est délivrée aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes : - avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente unité d'enseignement ; - avoir réalisé l'ensemble des gestes prévus dans la formation ;
SESSION :	Une session
PRÉ-REQUIS :	Être âgé d'au moins 10 ans sur autorisation parentale le cas échéant ;
LIEU :	A DEFINIR - 95480 - Pierrelaye ;
DURÉE :	2 heures (minimum) de face à face pédagogique, en présentiel ;
DATES / HORAIRES :	Le 11/05/2026 de 09:00 à 11:00
TARIF :	290,00€

TOTAL :

290,00€

MONTANT EXONÉRÉ DE TVA (ARTICLE 211-4-4.A DU CGI), INCLUANT LA FOURNITURE D'UN LIVRET DE SUPPORT PÉDAGOGIQUE. CONDITIONS D'ANNULATION : 100% FACTURÉS MOINS DE 72H AVANT LE DÉBUT DE LA SESSION, 50% MOINS DE 10 JOURS AVANT ; AUCUNE FACTURATION SI ANNULATION À 10 JOURS OU PLUS DU DÉBUT DE LA SESSION.

**CONVENTION DE FORMATION N°179485 DU
29/04/2026**

Mairie de Pierrelaye
42 rue Victor Hugo
95480 Pierrelaye

Proposition valable trois mois
Tarifs exonérés de TVA (article 261-4-4-a du CGI)
Numéro de déclaration : 11950668895

ANNEXE 2

LIBELLÉ	DÉTAIL CONVENTION - ANNEXE 2
FORMATION :	Gestes Qui Sauvent (GQS)
RÉGLEMENTATION :	Arrêté de la filière citoyenne du 15 juin 2024 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « gestes qui sauvent » ;
PROGRAMME :	Cf. pièce-jointe ;
FORMATEUR :	Formateur de la Protection Civile, titulaire à minima de l'attestation d'initiateur aux gestes qui sauvent ;
DIPLÔME :	L'attestation de sensibilisation aux « gestes qui sauvent » est délivrée aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes : - avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente unité d'enseignement ; - avoir réalisé l'ensemble des gestes prévus dans la formation ;
SESSION :	Une session
PRÉ-REQUIS :	Être âgé d'au moins 10 ans sur autorisation parentale le cas échéant ;
LIEU :	A DEFINIR - 95480 - Pierrelaye ;
DURÉE :	2 heures (minimum) de face à face pédagogique, en présentiel ;
DATES / HORAIRES :	Le 11/05/2026 de 09:00 à 11:00
TARIF :	290,00€
TOTAL :	290,00€

MONTANT EXONÉRÉ DE TVA (ARTICLE 211-4-4.A DU CGI), INCLUANT LA FOURNITURE D'UN LIVRET DE SUPPORT PÉDAGOGIQUE. CONDITIONS D'ANNULATION : 100% FACTURÉS MOINS DE 72H AVANT LE DÉBUT DE LA SESSION, 50% MOINS DE 10 JOURS AVANT ; AUCUNE FACTURATION SI ANNULATION À 10 JOURS OU PLUS DU DÉBUT DE LA SESSION.



**CONVENTION DE FORMATION N°179485 DU
29/04/2026**

Mairie de Pierrelaye
42 rue Victor Hugo
95480 Pierrelaye

Proposition valable trois mois
Tarifs exonérés de TVA (article 261-4-4-a du CGI)
Numéro de déclaration : 11950668895

ANNEXE 3

LIBELLÉ

DÉTAIL CONVENTION - ANNEXE 3

FORMATION :	Gestes Qui Sauvent (GQS)
RÉGLEMENTATION :	Arrêté de la filière citoyenne du 15 juin 2024 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « gestes qui sauvent » ;
PROGRAMME :	Cf. pièce-jointe ;
FORMATEUR :	Formateur de la Protection Civile, titulaire à minima de l'attestation d'initiateur aux gestes qui sauvent ;
DIPLÔME :	L'attestation de sensibilisation aux « gestes qui sauvent » est délivrée aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes : - avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente unité d'enseignement ; - avoir réalisé l'ensemble des gestes prévus dans la formation ;
SESSION :	Une session
PRÉ-REQUIS :	Être âgé d'au moins 10 ans sur autorisation parentale le cas échéant ;
LIEU :	A DEFINIR - 95480 - Pierrelaye ;
DURÉE :	2 heures (minimum) de face à face pédagogique, en présentiel ;
DATES / HORAIRES :	Le 11/05/2026 de 14:00 à 16:00
TARIF :	290,00€

TOTAL :

290,00€

MONTANT EXONÉRÉ DE TVA (ARTICLE 211-4-4.A DU CGI), INCLUANT LA FOURNITURE D'UN LIVRET DE SUPPORT PÉDAGOGIQUE. CONDITIONS D'ANNULATION : 100% FACTURÉS MOINS DE 72H AVANT LE DÉBUT DE LA SESSION, 50% MOINS DE 10 JOURS AVANT ; AUCUNE FACTURATION SI ANNULATION À 10 JOURS OU PLUS DU DÉBUT DE LA SESSION.

**CONVENTION DE FORMATION N°179485 DU
29/04/2026**

Mairie de Pierrelaye
42 rue Victor Hugo
95480 Pierrelaye

Proposition valable trois mois
Tarifs exonérés de TVA (article 261-4-4-a du CGI)
Numéro de déclaration : 11950668895

ANNEXE 4

LIBELLÉ	DÉTAIL CONVENTION - ANNEXE 4
FORMATION :	Gestes Qui Sauvent (GQS)
RÉGLEMENTATION :	Arrêté de la filière citoyenne du 15 juin 2024 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « gestes qui sauvent » ;
PROGRAMME :	Cf. pièce-jointe ;
FORMATEUR :	Formateur de la Protection Civile, titulaire à minima de l'attestation d'initiateur aux gestes qui sauvent ;
DIPLÔME :	L'attestation de sensibilisation aux « gestes qui sauvent » est délivrée aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes : - avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente unité d'enseignement ; - avoir réalisé l'ensemble des gestes prévus dans la formation ;
SESSION :	Une session
PRÉ-REQUIS :	Être âgé d'au moins 10 ans sur autorisation parentale le cas échéant ;
LIEU :	A DEFINIR - 95480 - Pierrelaye ;
DURÉE :	2 heures (minimum) de face à face pédagogique, en présentiel ;
DATES / HORAIRES :	Le 11/05/2026 de 14:00 à 16:00
TARIF :	290,00€
TOTAL :	290,00€

MONTANT EXONÉRÉ DE TVA (ARTICLE 211-4-4.A DU CGI), INCLUANT LA FOURNITURE D'UN LIVRET DE SUPPORT PÉDAGOGIQUE. CONDITIONS D'ANNULATION : 100% FACTURÉS MOINS DE 72H AVANT LE DÉBUT DE LA SESSION, 50% MOINS DE 10 JOURS AVANT ; AUCUNE FACTURATION SI ANNULATION À 10 JOURS OU PLUS DU DÉBUT DE LA SESSION.

**CONVENTION DE FORMATION N°179485 DU
29/04/2026**

Mairie de Pierrelaye
42 rue Victor Hugo
95480 Pierrelaye

Proposition valable trois mois
Tarifs exonérés de TVA (article 261-4-4-a du CGI)
Numéro de déclaration : 11950668895

ANNEXE 5

LIBELLÉ

DÉTAIL CONVENTION - ANNEXE 5

FORMATION :	Gestes Qui Sauvent (GQS)
RÉGLEMENTATION :	Arrêté de la filière citoyenne du 15 juin 2024 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « gestes qui sauvent » ;
PROGRAMME :	Cf. pièce-jointe ;
FORMATEUR :	Formateur de la Protection Civile, titulaire à minima de l'attestation d'initiateur aux gestes qui sauvent ;
DIPLÔME :	L'attestation de sensibilisation aux « gestes qui sauvent » est délivrée aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes : - avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente unité d'enseignement ; - avoir réalisé l'ensemble des gestes prévus dans la formation ;
SESSION :	Une session
PRÉ-REQUIS :	Être âgé d'au moins 10 ans sur autorisation parentale le cas échéant ;
LIEU :	A DEFINIR - 95480 - Pierrelaye ;
DURÉE :	2 heures (minimum) de face à face pédagogique, en présentiel ;
DATES / HORAIRES :	Le 12/05/2026 de 09:00 à 11:00
TARIF :	290,00€

TOTAL :

290,00€

MONTANT EXONÉRÉ DE TVA (ARTICLE 211-4-4.A DU CGI), INCLUANT LA FOURNITURE D'UN LIVRET DE SUPPORT PÉDAGOGIQUE. CONDITIONS D'ANNULATION : 100% FACTURÉS MOINS DE 72H AVANT LE DÉBUT DE LA SESSION, 50% MOINS DE 10 JOURS AVANT ; AUCUNE FACTURATION SI ANNULATION À 10 JOURS OU PLUS DU DÉBUT DE LA SESSION.

**CONVENTION DE FORMATION N°179485 DU
29/04/2026**

Mairie de Pierrelaye
42 rue Victor Hugo
95480 Pierrelaye

Proposition valable trois mois
Tarifs exonérés de TVA (article 261-4-4-a du CGI)
Numéro de déclaration : 11950668895

ANNEXE 6

LIBELLÉ	DÉTAIL CONVENTION - ANNEXE 6
FORMATION :	Gestes Qui Sauvent (GQS)
RÉGLEMENTATION :	Arrêté de la filière citoyenne du 15 juin 2024 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « gestes qui sauvent » ;
PROGRAMME :	Cf. pièce-jointe ;
FORMATEUR :	Formateur de la Protection Civile, titulaire à minima de l'attestation d'initiateur aux gestes qui sauvent ;
DIPLÔME :	L'attestation de sensibilisation aux « gestes qui sauvent » est délivrée aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes : - avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente unité d'enseignement ; - avoir réalisé l'ensemble des gestes prévus dans la formation ;
SESSION :	Une session
PRÉ-REQUIS :	Être âgé d'au moins 10 ans sur autorisation parentale le cas échéant ;
LIEU :	A DEFINIR - 95480 - Pierrelaye ;
DURÉE :	2 heures (minimum) de face à face pédagogique, en présentiel ;
DATES / HORAIRES :	Le 12/05/2026 de 14:00 à 16:00
TARIF :	0,00€
TOTAL :	0,00€

MONTANT EXONÉRÉ DE TVA (ARTICLE 211-4-4.A DU CGI), INCLUANT LA FOURNITURE D'UN LIVRET DE SUPPORT PÉDAGOGIQUE. CONDITIONS D'ANNULATION : 100% FACTURÉS MOINS DE 72H AVANT LE DÉBUT DE LA SESSION, 50% MOINS DE 10 JOURS AVANT ; AUCUNE FACTURATION SI ANNULATION À 10 JOURS OU PLUS DU DÉBUT DE LA SESSION.

**CONVENTION DE FORMATION N°179485 DU
29/04/2026**

Mairie de Pierrelaye
42 rue Victor Hugo
95480 Pierrelaye

Proposition valable trois mois
Tarifs exonérés de TVA (article 261-4-4-a du CGI)
Numéro de déclaration : 11950668895

ANNEXE 7

LIBELLÉ

DÉTAIL CONVENTION - ANNEXE 7

FORMATION :	Gestes Qui Sauvent (GQS)
RÉGLEMENTATION :	Arrêté de la filière citoyenne du 15 juin 2024 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « gestes qui sauvent » ;
PROGRAMME :	Cf. pièce-jointe ;
FORMATEUR :	Formateur de la Protection Civile, titulaire à minima de l'attestation d'initiateur aux gestes qui sauvent ;
DIPLÔME :	L'attestation de sensibilisation aux « gestes qui sauvent » est délivrée aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes : - avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente unité d'enseignement ; - avoir réalisé l'ensemble des gestes prévus dans la formation ;
SESSION :	Une session
PRÉ-REQUIS :	Être âgé d'au moins 10 ans sur autorisation parentale le cas échéant ;
LIEU :	A DEFINIR - 95480 - Pierrelaye ;
DURÉE :	2 heures (minimum) de face à face pédagogique, en présentiel ;
DATES / HORAIRES :	Le 12/05/2026 de 14:00 à 16:00
TARIF :	290,00€

TOTAL :

290,00€

MONTANT EXONÉRÉ DE TVA (ARTICLE 211-4-4.A DU CGI), INCLUANT LA FOURNITURE D'UN LIVRET DE SUPPORT PÉDAGOGIQUE. CONDITIONS D'ANNULATION : 100% FACTURÉS MOINS DE 72H AVANT LE DÉBUT DE LA SESSION, 50% MOINS DE 10 JOURS AVANT ; AUCUNE FACTURATION SI ANNULATION À 10 JOURS OU PLUS DU DÉBUT DE LA SESSION.

CONVENTION N°179487 DU 29/04/2026

Mairie de Pierrelaye
42 rue Victor Hugo
95480 Pierrelaye

Proposition valable trois mois
Tarifs exonérés de TVA (article 261-4-4-a du CGI)
Numéro de déclaration : 11950668895

IL EST CONVENU DE LA MISE EN PLACE DE 4 PRESTATIONS DE FORMATIONS AUX CONDITIONS SUIVANTES :

N° ANNEXE

DÉTAIL CONVENTION

- | | |
|--------------------|---|
| ANNEXE N° 1 | Formation Gestes Qui Sauvent (GQS) N°149983 - 0 candidats |
| ANNEXE N° 2 | Formation Gestes Qui Sauvent (GQS) N°149984 - 0 candidats |
| ANNEXE N° 3 | Formation Gestes Qui Sauvent (GQS) N°149981 - 0 candidats |
| ANNEXE N° 4 | Formation Gestes Qui Sauvent (GQS) N°149982 - 0 candidats |

FAIT À SAINT-OUEN L'AUMÔNE, LE 29/04/2026, EN UN EXEMPLAIRE POUR CHACUNE DES PARTIES.

PROTECTION CIVILE
TOBELEM HENRI

HENRI TOBELEM
PRESIDENT
PROTECTION CIVILE VAL D'OISE


POUR LE DEMANDEUR,
DATE, SIGNATURE, CACHET

A Pierrelaye, le 05/05/2026
Pour la Commune de Pierrelaye,
Le Maire, M. Eric BOSCH


**CONVENTION DE FORMATION N°179487 DU
29/04/2026**

Mairie de Pierrelaye
42 rue Victor Hugo
95480 Pierrelaye

Proposition valable trois mois
Tarifs exonérés de TVA (article 261-4-4-a du CGI)
Numéro de déclaration : 11950668895

ANNEXE 1

LIBELLÉ

DÉTAIL CONVENTION - ANNEXE 1

FORMATION :	Gestes Qui Sauvent (GQS)
RÉGLEMENTATION :	Arrêté de la filière citoyenne du 15 juin 2024 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « gestes qui sauvent » ;
PROGRAMME :	Cf. pièce-jointe ;
FORMATEUR :	Formateur de la Protection Civile, titulaire à minima de l'attestation d'initiateur aux gestes qui sauvent ;
DIPLÔME :	L'attestation de sensibilisation aux « gestes qui sauvent » est délivrée aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes : - avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente unité d'enseignement ; - avoir réalisé l'ensemble des gestes prévus dans la formation ;
SESSION :	Une session
PRÉ-REQUIS :	Être âgé d'au moins 10 ans sur autorisation parentale le cas échéant ;
LIEU :	A DEFINIR - 95480 - Pierrelaye ;
DURÉE :	2 heures (minimum) de face à face pédagogique, en présentiel ;
DATES / HORAIRES :	Le 18/05/2026 de 09:00 à 11:00
TARIF :	290,00€
TOTAL :	290,00€

MONTANT EXONÉRÉ DE TVA (ARTICLE 211-4-4.A DU CGI), INCLUANT LA FOURNITURE D'UN LIVRET DE SUPPORT PÉDAGOGIQUE. CONDITIONS D'ANNULATION : 100% FACTURÉS MOINS DE 72H AVANT LE DÉBUT DE LA SESSION, 50% MOINS DE 10 JOURS AVANT ; AUCUNE FACTURATION SI ANNULATION À 10 JOURS OU PLUS DU DÉBUT DE LA SESSION.

**CONVENTION DE FORMATION N°179487 DU
29/04/2026**

Mairie de Pierrelaye
42 rue Victor Hugo
95480 Pierrelaye

Proposition valable trois mois
Tarifs exonérés de TVA (article 261-4-4-a du CGI)
Numéro de déclaration : 11950668895

ANNEXE 2

LIBELLÉ	DÉTAIL CONVENTION - ANNEXE 2
FORMATION :	Gestes Qui Sauvent (GQS)
RÉGLEMENTATION :	Arrêté de la filière citoyenne du 15 juin 2024 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « gestes qui sauvent » ;
PROGRAMME :	Cf. pièce-jointe ;
FORMATEUR :	Formateur de la Protection Civile, titulaire à minima de l'attestation d'initiateur aux gestes qui sauvent ;
DIPLÔME :	L'attestation de sensibilisation aux « gestes qui sauvent » est délivrée aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes : - avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente unité d'enseignement ; - avoir réalisé l'ensemble des gestes prévus dans la formation ;
SESSION :	Une session
PRÉ-REQUIS :	Être âgé d'au moins 10 ans sur autorisation parentale le cas échéant ;
LIEU :	A DEFINIR - 95480 - Pierrelaye ;
DURÉE :	2 heures (minimum) de face à face pédagogique, en présentiel ;
DATES / HORAIRES :	Le 18/05/2026 de 09:00 à 11:00
TARIF :	290,00€
TOTAL :	290,00€

MONTANT EXONÉRÉ DE TVA (ARTICLE 211-4-4.A DU CGI), INCLUANT LA FOURNITURE D'UN LIVRET DE SUPPORT PÉDAGOGIQUE. CONDITIONS D'ANNULATION : 100% FACTURÉS MOINS DE 72H AVANT LE DÉBUT DE LA SESSION, 50% MOINS DE 10 JOURS AVANT ; AUCUNE FACTURATION SI ANNULATION À 10 JOURS OU PLUS DU DÉBUT DE LA SESSION.

**CONVENTION DE FORMATION N°179487 DU
29/04/2026**

Mairie de Pierrelaye
42 rue Victor Hugo
95480 Pierrelaye

Proposition valable trois mois
Tarifs exonérés de TVA (article 261-4-4-a du CGI)
Numéro de déclaration : 11950668895

ANNEXE 3

LIBELLÉ

DÉTAIL CONVENTION - ANNEXE 3

FORMATION :	Gestes Qui Sauvent (GQS)
RÉGLEMENTATION :	Arrêté de la filière citoyenne du 15 juin 2024 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « gestes qui sauvent » ;
PROGRAMME :	Cf. pièce-jointe ;
FORMATEUR :	Formateur de la Protection Civile, titulaire à minima de l'attestation d'initiateur aux gestes qui sauvent ;
DIPLÔME :	L'attestation de sensibilisation aux « gestes qui sauvent » est délivrée aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes : - avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente unité d'enseignement ; - avoir réalisé l'ensemble des gestes prévus dans la formation ;
SESSION :	Une session
PRÉ-REQUIS :	Être âgé d'au moins 10 ans sur autorisation parentale le cas échéant ;
LIEU :	A DEFINIR - 95480 - Pierrelaye ;
DURÉE :	2 heures (minimum) de face à face pédagogique, en présentiel ;
DATES / HORAIRES :	Le 19/05/2026 de 14:00 à 16:00
TARIF :	290,00€

TOTAL :

290,00€

MONTANT EXONÉRÉ DE TVA (ARTICLE 211-4-4.A DU CGI), INCLUANT LA FOURNITURE D'UN LIVRET DE SUPPORT PÉDAGOGIQUE. CONDITIONS D'ANNULATION : 100% FACTURÉS MOINS DE 72H AVANT LE DÉBUT DE LA SESSION, 50% MOINS DE 10 JOURS AVANT ; AUCUNE FACTURATION SI ANNULATION À 10 JOURS OU PLUS DU DÉBUT DE LA SESSION.

**CONVENTION DE FORMATION N°179487 DU
29/04/2026**

Mairie de Pierrelaye
42 rue Victor Hugo
95480 Pierrelaye

Proposition valable trois mois
Tarifs exonérés de TVA (article 261-4-4-a du CGI)
Numéro de déclaration : 11950668895

ANNEXE 4

LIBELLÉ

DÉTAIL CONVENTION - ANNEXE 4

FORMATION :	Gestes Qui Sauvent (GQS)
RÉGLEMENTATION :	Arrêté de la filière citoyenne du 15 juin 2024 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « gestes qui sauvent » ;
PROGRAMME :	Cf. pièce-jointe ;
FORMATEUR :	Formateur de la Protection Civile, titulaire à minima de l'attestation d'initiateur aux gestes qui sauvent ;
DIPLÔME :	L'attestation de sensibilisation aux « gestes qui sauvent » est délivrée aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes : - avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente unité d'enseignement ; - avoir réalisé l'ensemble des gestes prévus dans la formation ;
SESSION :	Une session
PRÉ-REQUIS :	Être âgé d'au moins 10 ans sur autorisation parentale le cas échéant ;
LIEU :	A DEFINIR - 95480 - Pierrelaye ;
DURÉE :	2 heures (minimum) de face à face pédagogique, en présentiel ;
DATES / HORAIRES :	Le 19/05/2026 de 14:00 à 16:00
TARIF :	290,00€

TOTAL :

290,00€

MONTANT EXONÉRÉ DE TVA (ARTICLE 211-4-4.A DU CGI), INCLUANT LA FOURNITURE D'UN LIVRET DE SUPPORT PÉDAGOGIQUE. CONDITIONS D'ANNULATION : 100% FACTURÉS MOINS DE 72H AVANT LE DÉBUT DE LA SESSION, 50% MOINS DE 10 JOURS AVANT ; AUCUNE FACTURATION SI ANNULATION À 10 JOURS OU PLUS DU DÉBUT DE LA SESSION.